



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 28 avril 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Défense ainsi qu'à Monsieur le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme.

Selon des annonces récentes du gouvernement, notamment dans le cadre de la nouvelle Stratégie de l'industrie de la défense présentée en mars 2026, le Luxembourg entend développer une base industrielle de défense et adapter sa législation sur les armes afin de permettre la production de matériel militaire sur le territoire national.

À ce jour, le cadre juridique luxembourgeois limite fortement, voire interdit, la production de certaines catégories d'armes, en particulier les systèmes dits « létaux ». Voilà pourquoi le Grand-Duché ne dispose pas d'une industrie d'armement au sens classique et n'exporte pas d'armes.

Dans ce contexte, l'évolution annoncée marque un changement structurel dans l'approche luxembourgeoise en matière de défense, avec des implications économiques et éthiques.

Dès lors, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame et Monsieur les ministres :

- Quels sont les secteurs industriels précis que le gouvernement entend développer dans le cadre de la réforme législative annoncée ?
- Le gouvernement prévoit-il une spécialisation industrielle du Luxembourg dans certaines niches technologiques ou segments de la chaîne de valeur de l'industrie de défense ?
- Ces secteurs correspondent-ils aux besoins opérationnels réels de l'Armée luxembourgeoise, eu égard à sa taille et à ses missions ?
- Le gouvernement envisage-t-il d'autoriser l'exportation d'armes produites au Luxembourg, alors que le pays s'est historiquement distingué par l'absence d'exportations d'armement ?

- Ces exportations seront-elles, le cas échéant, strictement limitées aux États membres de l'Union européenne et aux alliés de l'OTAN ?
- Comment le gouvernement entend-il concilier cette évolution avec les engagements internationaux du Luxembourg en matière de droit international humanitaire et de coopération au développement ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.



Mars Di Bartolomeo
Député



Liz Braz
Députée